



Certificat

Certificate

Certificat de conformité de contrôle de la production en usine des granulats

Délivré conformément au Règlement (UE) 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction ou RPC).

Délivré par :
Organisme de Certification AFNOR Certification
Numéro d'identification 0333
Adresse 11 rue Francis de Pressensé
FR - 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Délivré à :
Fabricant FULCHIRON INDUSTRIELLE
Adresse CARRIERE DU BRUGAS
FR- 30700 VALLABRIX

AFNOR Certification atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA des normes reprises ci-dessous sont appliquées selon le système 2+ et que le contrôle de la production en usine des granulats répond aux dispositions de l'annexe ZA des normes reprises ci-dessous.

Désignation des granulats Granulats pour bétons
Granulats pour mortiers

Lieu de production	Normes de référence	
VALLABRIX	EN 12620:2002+A1:2008	EN 13139:2002

Numéro du certificat : 0333 - CPR - 041193

Conditions et période de validité du certificat : ce certificat a été délivré pour la première fois le 3/04/2017

Sauf suspension ou annulation, ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine des granulats ne sont pas modifiés de manière significative.

Directeur Général
Franck LEBEUGLE



Page 1/1
Date d'émission du certificat
3/04/2017